

**Province de Québec  
Comté de Labelle  
Municipalité de Nominique**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2016, à la salle du conseil « J.-Anthime-Lalande », à dix-neuf heures trente, à laquelle séance étaient présents(es) :

Monsieur le conseiller :	Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller :	Sylvain Gélinas
Madame la conseillère :	Chantal Thérien
Monsieur le conseiller :	Ignace Denutte
Madame la conseillère :	Nathalie Auger

formant quorum sous la présidence de :  
Monsieur le maire Georges Décarie

Absente : Madame la conseillère : Carole Tremblay

Monsieur François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. ADMINISTRATION**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2016
- 1.3 Autorisation de paiement des comptes de mai 2016
- 1.4 Aide financière au Comité des gares, projet de mini-train
- 1.5 Service en matière d'imagerie médicale au centre hospitalier de Mont-Laurier
- 1.6 Assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités
- 1.7 Entériner la mesure disciplinaire - employé 20-0004
- 1.8 Fin d'emploi – monsieur Pierre Lépine
- 1.9 Participation à l'étude de couverture Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle
- 1.10 *Association Développement Nominique, nomination d'un représentant*

### **2 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1 Embauche au Service de premiers répondants
- 2.2 Tournoi de golf-bénéfice de la Sûreté du Québec, MRC d'Antoine-Labelle
- 2.3 Société canadienne de la Croix-Rouge, renouvellement de la lettre d'entente pour les services aux sinistrés

### **3 TRANSPORTS**

- 3.1 Balayage du stationnement de l'église
- 3.2 Avis de motion – règlement relatif à la construction de chemins, de rues et d'entrées charretières
- 3.3 Avis de motion – règlement modifiant l'annexe A du règlement numéro 2008-317 concernant la circulation et le stationnement
- 3.4 Déclaration des dépenses sur le parc linéaire Le P'tit Train du Nord – Entretien de la Route verte
- 3.5 Installation d'un dos d'âne à proximité du 2111, chemin des Mésanges

### **4 HYGIÈNE DU MILIEU**

- 4.1 Adhésion à la collecte de matières organiques

### **5 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 5.1 Adoption du règlement numéro 2012-354-3 modifiant le règlement numéro 2012-354 relatif aux animaux, abrogeant certaines dispositions du règlement numéro 2012-354-1 et le règlement numéro 2012-354-2
- 5.2 Nomination de membres au comité consultatif en environnement
- 5.3 Demande de dérogation mineure, matricule 2348-46-9854
- 5.4 Premier projet de résolution – PPCMOI-2016-01 – 2738, chemin des Pinsons – partie du lot 49, rang 6, canton de Loranger

**6. LOISIRS ET CULTURE**

- 6.1 Confirmer l'embauche permanente de madame Audrey-Anne Richer, à titre de responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- 6.2 Embauche du personnel pour le camp de jour, été 2016
- 6.3 Embauche de madame Danielle Mondou, à titre de préposée à la bibliothèque

**7. DÉPÔT DES RAPPORTS**

- 7.1 Service de la prévention des incendies
- 7.2 Service des travaux publics
- 7.3 Service de l'urbanisme
- 7.4 Service des loisirs

**8. INFORMATION DES ÉLUS**

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**1.1 Résolution 2016.06.115  
Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point suivant :  
*1.10 Association Développement Nominique, nomination d'un représentant*

ADOPTÉE

**1.2 Résolution 2016.06.116  
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2016**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2016, tel que présenté.

ADOPTÉE

**1.3 Résolution 2016.06.117  
Autorisation de paiement des comptes du mois de mai 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU :

- d'autoriser le paiement des comptes du mois de mai 2016 selon
    - o la liste des chèques totalisant 446 732,35 \$
    - o les prélèvements totalisant 13 096,49 \$
    - o le remboursement – intérêts, emprunts 38 833,43 \$
- Pour un GRAND TOTAL de 498 662,27 \$

ADOPTÉE

**1.4 Résolution 2016.06.118  
Aide financière au Comité des gares, projet de mini-train**

CONSIDÉRANT la mise sur pied du projet de mini-train en collaboration avec le Comité des gares de Nominique;

CONSIDÉRANT que ce projet s'harmonise avec la vocation de la gare de Nominique;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans la planification du développement récréotouristique de Nominique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU d'accorder une aide financière de deux mille dollars (2 000 \$) au Comité des gares de Nominique pour le projet de mini-train.

D'affecter la dépense au poste budgétaire 02.62100.416 Développement économique.

ADOPTÉE

1.5

**Résolution 2016.06.119**

**Service en matière d'imagerie médicale au centre hospitalier de Mont-Laurier**

CONSIDÉRANT que de nombreux résidants de Mont-Laurier et des municipalités avoisinantes sont obligés de se déplacer soit au centre hospitalier de Sainte-Agathe, distance de 160 km, ou à celui de Maniwaki, situé à plus de 70 km, pour pouvoir passer des examens diagnostiques relevant du domaine de l'imagerie médicale;

CONSIDÉRANT que cet état de fait dure depuis l'été 2015 et serait imputable à un manque d'effectif médical spécialisé en radiologie;

CONSIDÉRANT que nous comprenons, Monsieur le Ministre, que des efforts ont certainement dû être déployés en vue de recruter un ou des radiologistes, et ce, selon ce qui est prévu sur le plan des effectifs médicaux, aux fins d'assurer une continuité de services pour les résidants de la Ville de Mont-Laurier et pour les autres résidants de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que nous sommes d'avis que des mesures exceptionnelles doivent être déployées pour mettre fin à la situation décrite précédemment, puisque la clientèle de notre région a toujours reçu, ici même à Mont-Laurier, les services en imagerie médicale qu'elle doit maintenant aller chercher à plusieurs dizaines de kilomètres;

CONSIDÉRANT que nous avons été interpellés récemment relativement à cette problématique et que les autorités politiques de notre MRC avaient eu l'assurance de votre part, lors d'une rencontre à Mont-Laurier, que notre secteur, la MRC d'Antoine-Labelle, continuerait de bénéficier de la même qualité de services en matière de santé et de services sociaux, malgré l'éloignement des centres décisionnels suite aux réformes récentes dans le réseau de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se questionner par rapport à cet engagement quand notre population vit depuis plusieurs mois déjà les inconvénients que nous vous avons signifiés précédemment;

CONSIDÉRANT que les résidants de Mont-Laurier et ceux des collectivités avoisinantes attendent impatiemment, Monsieur le Ministre, qu'on remédie à cette baisse de services, d'autant plus qu'elle affecte une population qui comprend une forte proportion de personnes âgées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU de demander au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette, de prendre tous les moyens pour que cette problématique se règle dans les meilleurs délais.

Qu'une copie de ladite résolution soit envoyée à la Ville de Mont-Laurier pour leur signifier notre appui, ainsi qu'au député de Labelle, monsieur Sylvain Pagé, et aux municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

1.6

**Résolution 2016.06.120**

**Assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités**

CONSIDÉRANT que les assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités se tiendront les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2016 au Centre des congrès de Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'autoriser le maire, monsieur Georges Décarie, la conseillère, madame Nathalie Auger et le conseiller, monsieur Gaétan Lacelle, à assister aux assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités, les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2016 à Québec.

Les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de déplacement sont à la charge de la Municipalité.

ADOPTÉE

1.7

**Résolution 2016.06.121**

**Entériner la mesure disciplinaire - employé 20-0004**

CONSIDÉRANT la mesure disciplinaire imposée par le directeur général à l'employé numéro 20-0004;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'entériner la mesure disciplinaire donnée à l'employé numéro 20-0004 par le directeur général, tel qu'expliqué dans la lettre du 25 mai 2016.

ADOPTÉE

1.8

**Résolution 2016.06.122**

**Fin d'emploi – monsieur Pierre Lépine**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Municipalité, le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2907, et monsieur Pierre Lépine;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU d'entériner la signature de l'entente par le maire, monsieur Georges Décarie et le directeur général, monsieur François St-Amour, relative à la fin du lien d'emploi avec monsieur Pierre Lépine, à compter du 26 mai 2016.

ADOPTÉE

1.9

**Résolution 2016.06.123**

**Participation à l'étude de couverture Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle**

CONSIDÉRANT les besoins en desserte d'Internet haute vitesse (IHV) sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT la demande du comité Internet haute vitesse de mettre à jour l'étude de disponibilité quant à la desserte IHV;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite participer à cette étude;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires au poste « Centre sportif supralocaux » (02.70130.959);

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU

Que la municipalité de Nominique accepte de participer financièrement à une étude visant à actualiser l'étude de disponibilité d'Internet haute vitesse, et ce, à la hauteur maximale de deux mille dollars (2 000 \$) et de mandater le conseil de la MRC à la sélection et à l'octroi du contrat à la firme retenue.

Qu'un transfert budgétaire en provenance du poste 02.70130.959 vers le poste 02.13000.410, soit effectué afin d'en défrayer les coûts.

ADOPTÉE

1.10

**Résolution 2016.06.124**

**Association Développement Nominique, nomination d'un représentant**

CONSIDÉRANT qu'un poste d'administrateur est à pourvoir au conseil d'administration de l'Association Développement Nominique;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU de nommer monsieur Robert Charette, directeur général adjoint, à titre d'administrateur, pour siéger au conseil d'administration de l'Association Développement Nominique, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉE

2.1

**Résolution 2016.06.125**

**Embauche au Service de premiers répondants**

CONSIDÉRANT les besoins de personnel du Service de premiers répondants de la municipalité de Nominique;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues suite aux offres d'emploi publiées;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU :

D'embaucher les personnes suivantes à titre de premiers répondants :

Madame Karine Jetté-Contant  
Madame Céline Tremblay-Carrière  
Madame Fabienne Sermet  
Monsieur Simon Jorg

Le tout conditionnel à ce que la formation requise soit réussie.

D'appliquer la politique de rémunération 2016, soit dix-huit dollars (18 \$) de l'heure aux premiers répondants et le salaire de monsieur Simon Jorg à son taux horaire de pompier volontaire. Les montants alloués, dans ladite politique, pour les pratiques et pour la garde de fins de semaine, s'appliquent.

ADOPTÉE

2.2

**Résolution 2016.06.126**

**Tournoi de golf-bénéfice de la Sûreté du Québec, MRC d'Antoine-Labelle**

CONSIDÉRANT la tenue d'un tournoi de golf-bénéfice organisé par la Sûreté du Québec, poste de la MRC d'Antoine-Labelle, le 13 juillet 2016 au Club et Hôtel du Golf Nominique;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis seront remis aux camps de jour de la Rouge;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU d'acheter :

- Deux (2) billets pour le tournoi, incluant le souper, au coût de cent vingt dollars (120 \$) le billet; et
- Quatre (4) billets pour le souper seulement au coût de quarante dollars (40 \$) chacun,

pour un montant total de quatre cents dollars (400 \$).

ADOPTÉE

2.3

**Résolution 2016.06.127**

**Société canadienne de la Croix-Rouge, renouvellement de la lettre d'entente pour les services aux sinistrés**

CONSIDÉRANT que la lettre d'entente pour les services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge est à échéance ;

CONSIDÉRANT la demande de contribution de la Croix-Rouge pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019;

CONSIDÉRANT que cet organisme recrute, forme et maintient un réseau de bénévoles et assure la fourniture de matériel lors de sinistres ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU :

De renouveler la lettre d'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour une période de trois (3) ans;

Que la municipalité de Nominique s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente de 0,16 \$ per capita;

D'autoriser le paiement de la contribution 2016-2017 au montant de trois cent vingt-deux dollars et quatre-vingt-huit cents (322,88 \$);

Que le maire et le directeur général ou leur remplaçant soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Nominique, la lettre d'entente pour les services aux sinistrés.

ADOPTÉE

3.1

**Résolution 2016.06.128**

**Balayage du stationnement de l'église**

CONSIDÉRANT la demande de la Fabrique de balayer le stationnement de l'église lors des travaux de ménage printanier du village par le Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'entériner les travaux faits par le Service des travaux publics de la Municipalité, au cours du mois de mai 2016, sur le terrain de la Fabrique, soit balayer le stationnement de l'église et nettoyer le gazon.

ADOPTÉE

**3.2 Avis de motion – règlement relatif à la construction de chemins, de rues et d’entrées charretières**

MADAME NATHALIE AUGER donne avis de motion de la présentation lors d’une prochaine séance d’un règlement relatif à la construction de chemins, de rues et d’entrées charretières et abrogeant les règlements numéros 2000-226, 2004-266 et 2015-385.

**3.3 Avis de motion – règlement modifiant l’annexe A du règlement numéro 2008-317 concernant la circulation et le stationnement**

MADAME CHANTAL THÉRIEN donne avis de motion de la présentation lors d’une prochaine séance d’un règlement modifiant l’annexe A « Les panneaux d’arrêt » du règlement numéro 2008-317 concernant la circulation et le stationnement.

**3.4 Résolution 2016.06.129  
Déclaration des dépenses sur le parc linéaire Le P’tit Train du Nord —  
Entretien de la Route verte**

CONSIDÉRANT que le parc linéaire Le P’tit Train du Nord — section de la municipalité de Nominingue, fait partie de la Route verte no 2;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports annonçait une aide financière compensatoire ad hoc pour soutenir le maintien des actifs de la Route verte à raison de 1 414 \$ par kilomètre de piste pour le parc linéaire Le P’tit Train du Nord, dans la mesure où 50 % des dépenses admissibles, de même que tout montant excédant les maximums admissibles, sont assumés par le milieu;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports exige une déclaration des dépenses adoptée par résolution municipale;

CONSIDÉRANT que sont exclues de la présente déclaration des dépenses :

- les dépenses de tous les travaux déjà financés dans le cadre d’un autre programme d’aide financière;
- la contribution financière versée annuellement à la Corporation du parc linéaire Le P’tit Train du Nord dans le cadre du mandat de gestion;
- la contribution financière versée à la Corporation du Parc linéaire Le P’tit Train du Nord pour des travaux exécutés par elle-même;
- les dépenses liées aux activités hivernales.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d’adopter la déclaration des dépenses telle que présentée à l’annexe : Déclaration des dépenses – été «2015» – Parc linéaire Le P’tit Train du Nord, totalisant soixante-deux mille trois cent quatre dollars et soixante-treize cents (62 304,73 \$).

ADOPTÉE

**3.5 Résolution 2016.06.130  
Installation d’un dos d’âne à proximité du 2111, chemin des Mésanges**

CONSIDÉRANT la demande présentée par des citoyens en vue de faire installer un dos d’âne dans le secteur du 2111, chemin des Mésanges;

CONSIDÉRANT que le conseil juge que la présence d’une garderie dans le secteur justifie que des mesures visant l’amélioration de la sécurité soient prises;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à faire installer un dos d'âne permanent à proximité du 2111, chemin des Mésanges.

ADOPTÉE

4.1

**Résolution 2016.06.131**

**Adhésion à la collecte de matières organiques**

CONSIDÉRANT que selon la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, les municipalités auront l'obligation de valoriser 100% des matières organiques au plus tard en 2020;

CONSIDÉRANT que selon les données de la Régie intermunicipale de déchets de la Rouge (RIDR), la valorisation des matières organiques permettrait d'allonger la durée de vie du site d'enfouissement d'environ dix (10) ans;

CONSIDÉRANT que le site de la RIDR sera prêt, au plus tard en septembre 2017, à accueillir ces matières;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis que des efforts collectifs doivent être faits afin de réduire les matières destinées à l'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU que la municipalité de Nominique confirme son intention à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge d'effectuer la collecte des matières organiques sur l'ensemble de son territoire à partir de septembre 2017.

ADOPTÉE

5.1

**CANADA**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE NOMINIQUE**

**Règlement numéro 2012-354-3 modifiant le règlement numéro 2012-354 relatif aux animaux, abrogeant certaines dispositions du règlement numéro 2012-354-1 et le règlement numéro 2012-354-2**

ATTENDU que le règlement numéro 2012-354-1 abolit les dispositions du règlement numéro 2012-354 relatif aux animaux, concernant la possession de chats sur le territoire, et qu'il y a lieu de régler le nombre de chats par unité d'occupation;

ATTENDU que le règlement numéro 2012-354-2 spécifie les races de chiens interdites sur le territoire de la Municipalité et que le conseil est d'avis qu'il y a lieu d'autoriser toute race de chien dans la Municipalité;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil, tenue le 9 mai 2016;

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

L'article 15 *Chien dangereux* du règlement numéro 2012-354 est modifié :

1. Par la suppression du paragraphe c)
2. Par l'ajout, après l'alinéa 2 de ce qui suit:



Dans de tel cas, toute personne chargée de l'application du présent règlement peut capturer, euthanasier ou faire euthanasier, sur-le-champ, le chien ayant causé des blessures.

### **ARTICLE 3**

Les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 2012-354-1 sont abrogés.

### **ARTICLE 4**

Le présent règlement abroge le règlement numéro 2012-354-2, modifiant le règlement 2012-354 relatif aux animaux.

### **ARTICLE 5**

Le présent règlement entrera en vigueur lors de sa publication.

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil de la municipalité de Nominique, lors de sa séance tenue le treizième jour de juin deux-mille-seize (13 juin 2016).

---

Georges Décarie  
Maire

---

François St-Amour, ing.  
Directeur général

Avis de motion : 9 mai 2016  
Date d'adoption : 13 juin 2016  
Avis public : 21 juin 2016

### **Résolution 2016.06.132**

#### **Adoption du règlement numéro 2012-354-3 modifiant le règlement numéro 2012-354 relatif aux animaux, abrogeant certaines dispositions du règlement numéro 2012-354-1 et le règlement numéro 2012-354-2**

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 2012-354-3 modifiant le règlement numéro 2012-354 relatif aux animaux, abrogeant certaines dispositions du règlement numéro 2012-354-1 et le règlement numéro 2012-354-2, tel que présenté.

ADOPTÉE

5.2

### **Résolution 2016.06.133**

#### **Nomination de membres au comité consultatif en environnement**

CONSIDÉRANT que le mandat de trois membres du comité consultatif en environnement est à échéance;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par ceux-ci à ce que leur mandat soit reconduit;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU de renouveler le mandat de messieurs Pierre Picotte, Yves Boileau et Réal Martel, pour un terme de deux ans, à compter des présentes, à titre de représentants occupants d'immeuble au comité consultatif en environnement.

ADOPTÉE

### 5.3

#### **Résolution 2016.06.134**

##### **Demande de dérogation mineure, matricule 2348-46-9854**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation #2016-02 du propriétaire du 1115 chemin de l'Aubépine (matricule 2348-46-9854), pour autoriser un empiètement de la résidence de 4,5 m de profondeur par 9,65 m de longueur dans la marge arrière, un empiètement de la galerie couverte de 6 m par 7,2 m de profondeur dans la marge arrière et pour un coin dans la bande riveraine de 10 m, le tout tel que montré au plan #66 249-B préparé par Dominic Fecteau, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité consultatif en urbanisme lors de leur assemblée du 4 mai 2016;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure à la propriété du 1115 chemin de l'Aubépine (matricule 2348-46-9854), pour l'empiètement de la résidence de 4,50 m de profondeur par 9,65 m de longueur dans la marge arrière, pour l'empiètement de la galerie couverte de 6 m par 7,2 m de profondeur dans la marge arrière et pour un coin dans la bande riveraine de 10 m.

ADOPTÉE

### 5.4

#### **Résolution 2016.06.135**

##### **Premier projet de résolution – PPCMOI-2016-01 – 2738, chemin des Pinsons – partie du lot 49, rang 6, canton de Loranger**

CONSIDÉRANT qu'une demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble sis au 2738, chemin des Pinsons a été déposée en bonne et due forme par madame Stéphanie Bertrand et monsieur Michel Chénier, propriétaires de l'immeuble;

CONSIDÉRANT que le projet soumis permet de transformer le garage résidentiel en un atelier de réparations de petits moteurs 2 et 4 temps, et y ajouter des annexes au garage, situé au 2738, chemin des Pinsons, sur une partie du lot 49, rang 6, au cadastre officiel du canton de Loranger, dans la zone VA-6;

CONSIDÉRANT que les propriétaires entretiennent déjà leurs VTT depuis près de huit (8) ans à cet endroit, et ce, sans inconvénient pour le voisinage;

CONSIDÉRANT que ce type de commerce est permis dans la zone RU-5, située à 60 m à l'ouest du 2738, chemin des Pinsons;

CONSIDÉRANT que les sentiers de VTT et de motoneiges passent devant le 2738, chemin des Pinsons;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au règlement numéro 2016-392 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et qu'il répond aux critères de celui-ci relativement à la gestion de la mixité des usages commerciaux et résidentiels;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 4 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU d'autoriser le projet d'usage particulier d'occupation d'un immeuble par madame Stéphanie Bertrand et monsieur Michel Chénier pour un atelier de réparation de petits moteurs 2 et 4 temps et ajout d'annexes au garage, aux conditions suivantes :

- payer le montant requis de 750 \$ pour les frais de rédaction, de publication et l’affichage sur l’emplacement;
- installer une ligne d’arbres résineux entre le garage et la résidence située au 2727, chemin des Pinsons;
- installer une enseigne sur poteau au chemin de 2 m<sup>2</sup>, recto verso et une enseigne sur le mur de l’atelier de 2 m<sup>2</sup>, le tout conforme au chapitre 8, du règlement de zonage numéro 2012-362;
- installer un éclairage dirigé vers le sol et minimal;
- limiter les heures d’ouverture selon l’horaire suivant :
  - Lundi au vendredi : 8 h 30 à 18 h
  - Samedi : 8 h 30 à 12 h
  - Dimanche : Fermé

Le tout applicable à la propriété située au 2738, chemin des Pinsons, sur une partie du lot 49, rang 6, au cadastre officiel du canton de Loranger, dans la zone VA-6.

De fixer au 11 juillet 2016, conformément à l’article 125 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, l’assemblée de consultation sur ce premier projet de résolution, laquelle se tiendra à la salle du conseil J.-Anthime-Lalande, à compter de 19 h.

ADOPTÉE

6.1

**Résolution 2016.06.136**

**Confirmer l’embauche permanente de madame Audrey-Anne Richer, à titre de responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire**

CONSIDÉRANT la résolution 2015.12.283 relative à l’embauche de la responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT que le conseil s’était prévalu d’une période de probation de six (6) mois, se terminant le 1<sup>er</sup> juin 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU de confirmer l’embauche permanente de madame Audrey-Anne Richer, à titre de responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

ADOPTÉE

6.2

**Résolution 2016.06.137**

**Embauche du personnel pour le camp de jour, été 2016**

CONSIDÉRANT l’ouverture d’un camp de jour pour la saison estivale 2016;

CONSIDÉRANT les offres d’emploi parues dans le bulletin municipal;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU d’embaucher les personnes suivantes :

À titre de coordonnatrice

Madame Jacinthe Pilette, au salaire de 15,25 \$, de l’heure.

À titre d’animatrices

Madame Rebeka Huard, au salaire de 12,25 \$ de l’heure

Madame Allyson Jones, au salaire de 10,75 de l’heure

Madame Noémie Rocquebrune, au salaire de 10,75 \$ de l’heure

Madame Mélissa Clermont, au salaire de 10,75 de l’heure.

Au service de garde du camp de jour  
Madame Audrey-Anne Martel, au salaire de 10,75 \$ de l'heure.

ADOPTÉE

6.3

**Résolution 2016.06.138**

**Embauche de madame Danielle Mondou, à titre de préposée à la bibliothèque**

CONSIDÉRANT les besoins en main-d'œuvre à la bibliothèque municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'embaucher madame Danielle Mondou, à titre de préposée à la bibliothèque, et ce, pour une période indéterminée, ayant un statut de personne salariée temporaire, selon les conditions de l'article 4.09 a) de la convention collective et d'établir sa rémunération à 100% de l'échelle salariale.

ADOPTÉE

7

**Dépôt des rapports**

**Service de la prévention des incendies**

[Dépôt du rapport mensuel de mai 2016 relatif aux statistiques des interventions du Service.](#)

**Service des travaux publics**

[Dépôt du rapport des travaux effectués en mai 2016 par le Service.](#)

[Dépôt du rapport relatif à la qualité de l'eau potable et les équipements de l'usine d'eau potable durant le mois de mai 2016.](#)

**Service de l'urbanisme**

[Dépôt du rapport du Service concernant les permis émis pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2016.](#)

**Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire**

[Dépôt du rapport du travail effectué durant le mois de mai 2016, par le Service.](#)

[Dépôt du rapport de la responsable de la bibliothèque, incluant les statistiques.](#)

10

**Résolution 2016.06.139**

**Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Je, soussigné, François St-Amour, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Nominigue, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

---

François St-Amour, ing.  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

\*\*\*\*\*

Je, Georges Décarie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Georges Décarie  
Maire

\*\*\*\*\*

---

Georges Décarie  
Maire

---

François St-Amour, ing.  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

*Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.*